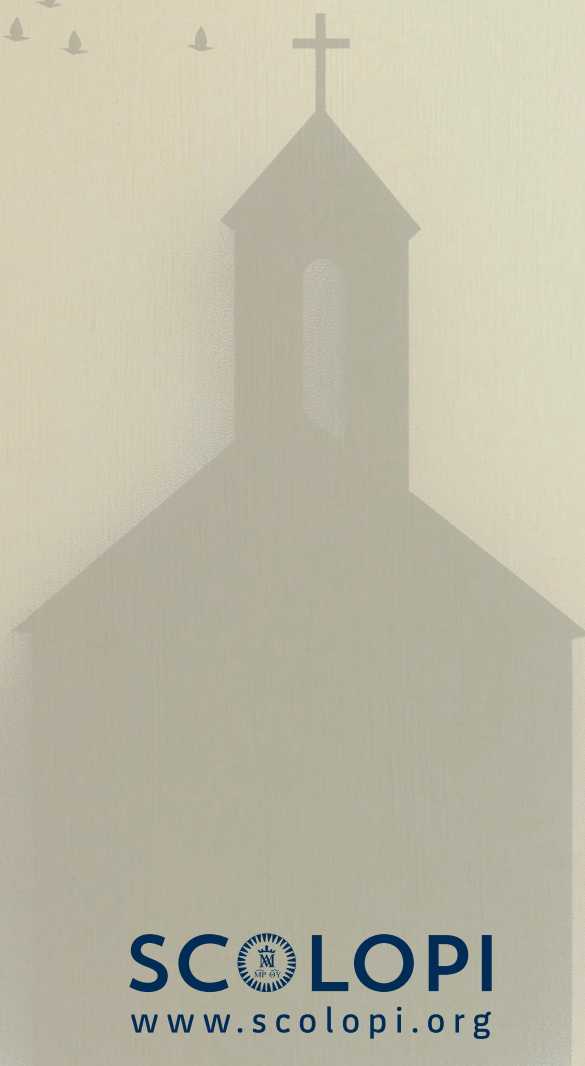


02

 SAUVEGARDE DES ÉCOLES PIÈS

SAUVEGARDE DANS LA PASTORALE ET LE MILIEU PAROISSIAL



SCOLOPI
www.scolopi.org



02 SAUEGARDE DANS LA PASTORALE ET LE MILIEU PAROISSIAL



COORDINATION

József Urbán Sch.P. ©

Gladis Cuéllar
(Province de Nazareth)

Mayra Medina
(Province du Mexique)

Grzegorz Misiura Sch.P.
(Province de Pologne)

Ernest Botargues
(Province de Catalogne)

ÉDITÉ

Curie générale des Écoles Pies
Piazza dei Massimi, 4, 00186
Rome, Italie
Tél. : (0039) 09 68 409 41

proteccion@scolopi.net

[https://scolopi.org/
safeguarding/](https://scolopi.org/safeguarding/)



SCOLOPI
www.scolopi.org

Pour : prêtres, agents pastoraux,
catéchistes, religieux/religieuses en mission
pastorale, responsables laïcs

- 03** 1. Promouvoir une communauté paroissiale qui prend soin
- 2. Risques spécifiques au domaine pastoral
- 04** 3. Prendre soin des personnes vulnérables dans les contextes pastoraux
- 4. Promouvoir une communauté paroissiale qui prend soin
- 5. Abus spirituel ou de conscience dans les contextes pastoraux
- 05** 6. Liste de contrôle pour l'accompagnement pastoral
- 06** 7. Que faire face à une situation préoccupante ?
- 8. Ressources utiles



La paroisse et les espaces pastoraux sont des lieux où beaucoup de personnes viennent chercher du réconfort, du sens et un accompagnement. Ce sont donc des lieux qui doivent être sûrs, où la confiance n'est pas trahie, où l'autorité ne s'impose pas, et où les relations humaines se vivent dans la liberté et la dignité.

Ce livret propose des orientations pour prévenir les abus, prendre soin des plus vulnérables et exercer les ministères pastoraux avec éthique, humilité et responsabilité.

1. PROMOUVOIR UNE COMMUNAUTÉ PAROISSIALE QUI PREND SOIN

La sauvegarde n'est pas une tâche réservée au prêtre ou aux responsables : toute la communauté est appelée à être vigilante et coresponsable.

- » Promouvoir la participation et la parole de tous.
- » Créer des espaces sûrs pour les enfants, les jeunes et les adultes.
- » Former les catéchistes, volontaires et responsables.
- » Afficher clairement les canaux d'écoute et de signalement.
- » Intégrer la dimension du soin dans la liturgie et la catéchèse.

2. RISQUES SPÉCIFIQUES DU MILIEU PASTORAL

Le contexte pastoral comporte des risques particuliers :

- » Asymétries de pouvoir non reconnues.
- » Confusion entre direction spirituelle et relation personnelle.
- » Confidentialité mal comprise.
- » Autorité exercée sans limites ni accompagnement.
- » Spiritualisation du silence ou de la souffrance.

Ces dynamiques peuvent donner lieu à des abus de conscience, à de la manipulation émotionnelle, à des dépendances affectives ou spirituelles, et à une absence de liberté réelle.

« ACCOMPAGNER,
CE N'EST PAS
DIRIGER LA
VIE DE L'AUTRE,
MAIS L'AIDER À
TROUVER SON
CHEMIN AVEC
DIEU »

« ÉVALUER
ENSEMBLE NOS
PRATIQUES
EST UN SIGNE
DE MATURITÉ
PASTORALE »

3. LIMITES DANS LA DIRECTION SPIRITUELLE, LE SACREMENT ET L'INTIMITÉ

Accompagner n'est pas diriger la vie de l'autre, mais l'aider à discerner son chemin avec Dieu.

- » Le sacrement de réconciliation exige un cadre de respect, non de pouvoir.
- » Les conversations pastorales doivent toujours se dérouler dans un cadre clair (lieu, durée, accompagnement).
- » Le confesseur ou accompagnateur ne doit jamais imposer de décisions, ni instrumentaliser le secret pour manipuler ou couvrir des faits graves.
- » Il convient de distinguer la relation d'accompagnement de l'amitié ou de la complicité : même dans un climat chaleureux, la frontière doit être claire.
- » Une direction spirituelle saine favorise la liberté intérieure, le sens critique et la relation directe avec Dieu.

4. PRENDRE SOIN DES PERSONNES VULNÉRABLES DANS LES CONTEXTES PASTORAUX

De nombreuses personnes qui s'approchent de la paroisse ou d'un agent pastoral le font à des moments de fragilité : deuil, maladie, séparation, pauvreté, migration, dépendance.

Cela exige :

- » Une écoute empathique et prudente.
- » Une clarté sur les limites de l'aide proposée.
- » Un travail en réseau : orienter vers d'autres professionnels quand c'est nécessaire.
- » Éviter les relations qui génèrent une dépendance affective ou spirituelle.
- » **Un accompagnement sain reconnaît ses propres limites**
- » Parfois, ceux qui demandent de l'aide vivent des situations qui nécessitent une intervention spécialisée (psychologues, médecins, travailleurs sociaux).

Un agent pastoral responsable ne se substitue pas à ces soutiens. Au contraire : reconnaître le besoin d'un appui extérieur est une forme de soin éthique et de respect de la personne.

Une paroisse saine dispose de réseaux de référence clairs et accessibles.

5. ABUS SPIRITUEL OU DE CONSCIENCE DANS LES CONTEXTES PASTORAUX

Exemples fréquents :

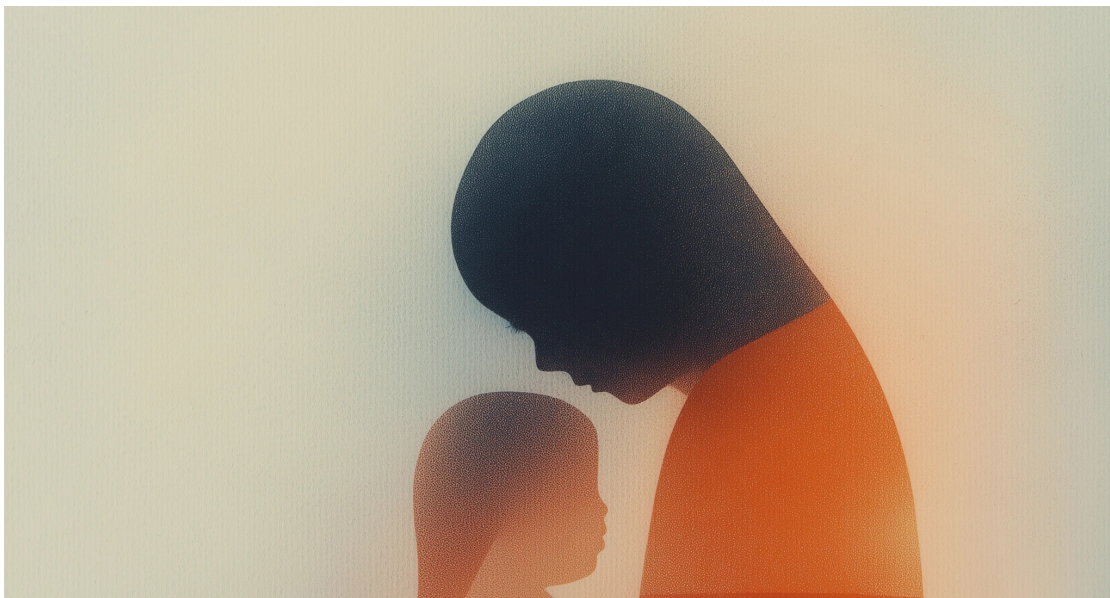
- » « Dieu veut que tu fasses cela » (imposition spirituelle).
- » « Si tu me dis cela en confession, je ne peux pas t'aider » (chantage sacramental).
- » « Ne le dis à personne, Dieu t'a déjà pardonné » (couvercle spirituel).
- » « Tu n'as pas besoin de psychologue, je t'accompagne » (substitution abusive).

Signes chez la personne accompagnée :

- » Peur de contester ou de poser des questions.
- » Sentiment de culpabilité ou de péché exagéré.
- » Diminution de la liberté personnelle.
- » Confusion affective ou dépendance émotionnelle.

Autres signes de l'abus de conscience :

- » Confondre fidélité pastorale et obéissance aveugle.
- » Invoquer la « volonté de Dieu » pour justifier des décisions personnelles du guide spirituel.
- » Isoler la personne accompagnée du reste de la communauté.
- » Créer une dépendance émotionnelle sous prétexte d'un accompagnement spirituel.
- » Utiliser la direction spirituelle pour contrôler les sentiments, les amitiés ou les choix de vie.
- » Quand une personne ne se sent pas libre de poser des questions, d'exprimer un doute ou de chercher un autre accompagnateur, le risque est réel.



6. LISTE DE VÉRIFICATION POUR L'ACCOMPAGNEMENT PASTORAL

Pendant mon accompagnement pastoral...

- » Me suis-je assuré(e) que la personne accompagnée avait la liberté de décider ?
- » Ai-je évité d'imposer mes propres critères comme étant la volonté de Dieu ?
- » Ai-je toujours défini un cadre clair (temps, lieu, durée) pour les rencontres ?
- » Ai-je promu l'autonomie et la croissance de la personne ?
- » Ai-je consulté d'autres personnes dans les situations délicates ?
- » Ai-je évité toute relation exclusive ou de dépendance ?

Et notre communauté pastorale ?

- » Avons-nous des espaces pour relire nos styles d'accompagnement ?
- » Y a-t-il un suivi des personnes qui accompagnent spirituellement ?
- » Promouvons-nous la liberté ou favorisons-nous des dépendances affectives ou spirituelles ?
- » Avons-nous une distinction claire entre aide pastorale et accompagnement professionnel ?

Évaluer ensemble nos pratiques est un signe de maturité pastorale.



ÉTUDE DE CAS POUR RÉFLEXION EN GROUPE

CAS : « L'OBÉISSANCE SPIRITUELLE »

Charles, jeune de 23 ans, se confie à un prêtre pour une direction spirituelle. Au fil du temps, l'accompagnateur commence à lui donner des indications précises sur sa vocation, ses amitiés, et même sur le fait de déménager ou non. Charles a l'impression de ne pas pouvoir contester, car « si je n'obéis pas, je ne suis pas humble ». Lorsqu'il en parle à un ami, il se sent coupable d'avoir douté.

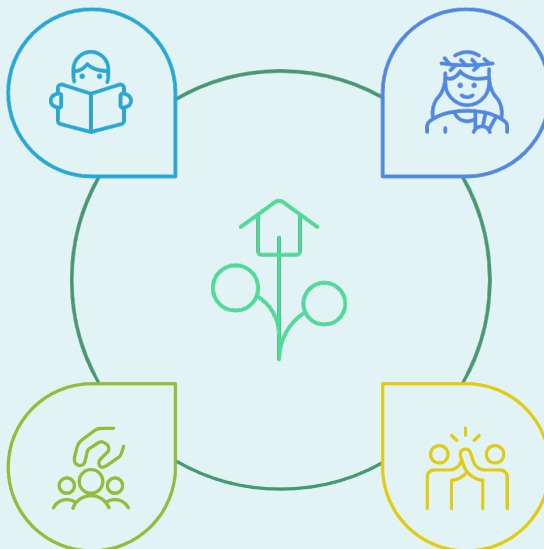
Questions pour le groupe :

- » Quels signes de risque observes-tu dans cette relation ?
- » Quel rôle joue ici une spiritualité mal comprise ?
- » Que pourrait faire Charles ? Et le prêtre ?
- » Quelles structures institutionnelles auraient pu prévenir cette situation ?

PRINCIPES DANS UN ENVIRONNEMENT PROPICE À LA CROISSANCE POSITIVE

PRÉPARATION À LA VIE

Dote les enfants et les jeunes des compétences nécessaires pour vivre librement et de manière responsable.



DIGNITÉ

Veille à ce que chacun soit traité avec respect et considération

COMMUNAUTÉS SAINES

Crée des espaces qui favorisent le bien-être collectif

PARTICIPATION ACTIVE

Encourage l'implication et l'engagement de chacun



AGIR EST UN DEVOIR, PAS UNE OPTION

Dans l'Église, certains comportements doivent être signalés obligatoirement.

- Le document *Vos Estis Lux Mundi* (2019) impose de signaler les abus commis par des clercs ou religieux dans l'exercice de leur ministère.
- Le Code de droit canonique (Livre VI) précise les délits et les procédures.

En tant qu'agents pastoraux, nous avons un devoir moral et légal d'agir. Dans de nombreux pays, la loi civile exige également de signaler tout risque concernant des mineurs ou des personnes vulnérables.

L'inaction ne protège pas l'Église : elle l'expose.

7. QUE FAIRE EN CAS DE SITUATION PRÉOCCUPANTE ?

- » Écouter avec attention et respect.
- » Ne pas minimiser ni spiritualiser ce qui peut être un abus.
- » Consulter l'équipe de sauvegarde ou les supérieurs.
- » Activer les canaux institutionnels.
- » Accompagner avec charité et justice, sans dissimulation.

8. RESSOURCES UTILES

- » **Politique de sauvegarde provinciale.** Document de référence définissant les principes, protocoles et engagements en matière de protection des personnes.
- » **Contact du/de la coordinateur-trice de sauvegarde.** Présent dans chaque province ou communauté. Son rôle est d'orienter, accompagner et recevoir les signalements.
- » **Formations spécifiques pour les accompagnateurs spirituels et les agents pastoraux.** Modules de formation continue adaptés aux réalités locales et aux besoins des agents pastoraux.
- » **Critères canoniques et civils concernant l'abus de conscience.** Références essentielles pour comprendre les responsabilités ecclésiales et juridiques face aux abus non physiques mais spirituellement destructeurs.



Série de guides utiles sur la protection et la sauvegarde des enfants dans les différents domaines de la mission piariste



00 Créer des espaces sûrs et porteurs de vie



01 Sauvegarde à l'école et dans le domaine éducatif



02 Sauvegarde dans la pastorale et le milieu paroissial



03 Sauvegarde dans les internats, résidences et lieux de vie partagée



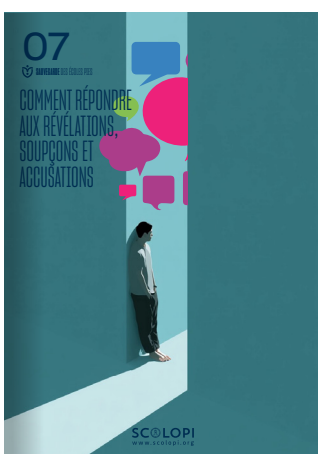
04 Sauvegarde dans la pastorale des jeunes et le Mouvement Calasanz



05 Sauvegarde dans la formation initiale et le discernement vocationnel



06 Sauvegarde dans le Leadership et la Gouvernance



07 Comment répondre aux révélations, soupçons et accusations



08 Vers une culture de sauvegarde



09A Je prends soin de moi [Et tu m'aides à être en sécurité]



09B Prendre soin de moi, parler et agir

